

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 V. 203** Vœu relatif à l'animation d'une conciergerie sociale et solidaire dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que le déploiement de conciergeries sociales et solidaires s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire, secteur d'activité que la Ville de Paris et la Mairie du 11<sup>e</sup> soutiennent et souhaitent développer ;

Considérant qu'à travers ses activités de mise en relation entre une personne nécessitant une prestation (gardiennage, bricolage, ménage, etc.) et une autre en mesure de la réaliser et habitant à proximité, ces structures favorisent l'emploi local ;

Considérant qu'outre cet objectif premier, les conciergeries sociales et solidaires contribuent également au développement du lien social et participe de la vie de quartier, notamment à travers l'organisation d'évènements festifs et conviviaux autour de ses diverses implantations parisiennes ;

Considérant que 20% des demandes de prestations adressées à ces structures le sont via l'une de ces implantations physiques ;

Considérant que la délibération 2019 DAE 206 du Conseil de Paris en date du 11 au 14 juin 2019 permettra le déploiement de dix kiosques supplémentaires à Paris ;

Sur proposition de François Vauglin et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

- Que soit étudiée la possibilité qu'un kiosque de conciergerie sociale et solidaire occupe et anime un lieu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement dans un futur proche.